

Alors que le Gouvernement fait de la croissance et du développement des entreprises une priorité inscrite au coeur de la loi Pacte, le réseau des chambres de commerce et d'industrie prend la parole dans une nouvelle campagne media et installe une nouvelle signature « 1er accélérateur des entreprises ». Cette campagne met en valeur des entrepreneurs qui développent leur entreprise en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement de la CCI. Améliorer sa compétitivité, digitaliser son activité, exporter, dans tous ces domaines, le réseau des CCI, fort de son implantation en France et à l'international, est le partenaire des entrepreneurs. « Par cette revendication, les CCI affirment leur expertise du développement économique, leur utilité, et l'unité d'un réseau dont la raison d'être est de servir les TPE et les PME sur l'ensemble du territoire. C'est ça la proximité augmentée », insiste Pierre Goguet, président de [CCI FRANCE](#) / T : 01.40.69.37.00.